

CRI D'ALARME DU COLLECTIF 4 DECEMBRE 24 Septembre 2020

Insécurité galopante ; assassinats perpétrés en toute impunité ; tueries en masse endeuillant les familles ; notamment le récent massacre de la population vivant au Bel-Air, un quartier défavorisé ; pillage et incendie des maisons ; nombreuses zones du pays et routes nationales contrôlées par des gangs armés, tolérés par les autorités, précarité de la vie de la majorité de la population ; désarroi des jeunes de notre pays ; chute de l'économie nationale et faillite des commerçants honnêtes ainsi que des marchandes ; tels sont les faits qui font la une dans notre pays et nous préoccupent tous.

En dépit de cette situation lamentable, le Pouvoir Exécutif actuel veut se lancer tête baissée vers l'organisation d'élections et semble être influencé par certains dirigeants de pays étrangers et d'organisations généralement décriées, et expose conséquemment toute la société à une triste et lugubre aventure.

Le Collectif 4 Décembre, porte-voix de ses nombreuses organisations adhérentes ainsi que de la Société Civile Citoyenne saine, dénonce tant l'ingérence pour le moins inacceptable et indécente des représentants de ces pays qui ne pensent qu'à leurs intérêts propres, que l'acceptation et la soumission inouïe à leur volonté par le Président de la République qui oublie que nous sommes un Etat souverain.
KAMPE ! POZE !

Dans le cadre de cette avancée, le président de la république, S.E.M. Jovenel Moïse a, par arrêté, créé un certain Conseil Electoral auquel il aurait donné la responsabilité de réaliser des élections et même de changer la Constitution, loi-mère de notre pays. De l'inédit !
Nous nous enfonçons dans l'illégalité monstrueuse, abjecte. L'avenir d'Haïti est totalement hypothéqué.
KAMPE ! POZE !

Pour comble, en dépit du refus de la Cour de Cassation de permettre à ces individus de prêter serment selon le vœu de la loi, le président de la République a choisi délibérément de violer la Constitution en procédant à l'installation de ces membres désignés, faisant illico d'eux des usurpateurs de fonction. De ce fait, tous les actes et décisions qu'ils auraient à prendre subséquemment, seront entachés d'illégalité et d'inconstitutionnalité.
HALTE !

Fort de tout ce qui précède, Le Collectif 4 Décembre prend acte que le Président fonctionne définitivement dans l'inconstitutionnalité et lance donc ce cri d'alarme.

HALTE à cette descente aux enfers !

Le Collectif rappelle que le rétablissement de la SECURITE et de la CONFIANCE est un préalable pour toute tenue d'élections.

Que chaque citoyen se réveille de sa torpeur !

VIVE HAITI !



Jean-Robert Argant
Coordonnateur Général